

<p style="text-align: center;">PROCÈS VERBAL SUCCINCT DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 30 JANVIER 2020</p>
--

L'an deux mil dix-neuf, le jeudi 30 janvier 2020, le Conseil Municipal de la Commune d'Etréchy, légalement convoqué le 23 janvier 2020, s'est réuni salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame la Maire, Elisabeth DAILLY.

ÉTAIENT PRESENTS :

Mme DAILLY, Mme BORDE, M. COLINET, M. BERNARD, Mme MOREAU, M. VOISIN, Mme RICHARD, Mme PICARD, Mme AOUT, Mme BOURDIER, M. BERGOUIGNOUX, M. FAREZ, Mme DAMON, M. GERARDIN, Mme BAUTHIAN, M. SIRONI, M. HELIE et M. ECHEVIN.

POUVOIRS :

Mme BOUFFENY	à	Mme MOREAU
M. COUGOULIC	à	M. BERNARD
Mme PICHETTO	à	Mme DAILLY
Mme BRUN	à	Mme RICHARD
Mme PALVADEAU	à	M. HELIE

ABSENTS :

Mme CORMON, Mme MANDON et M. ISHAQ

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. BERNARD

N°01/2020 - RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2020

VU les modifications issues de la loi NOTRe,

Considérant le rapport d'orientation budgétaire pour l'année 2020 présenté,

APRÈS DÉLIBÉRATION, le Conseil Municipal, **À L'UNANIMITÉ**,

PREND ACTE

- de la présentation du rapport d'orientations budgétaires tel que présenté en annexe,
- de la tenue du débat portant sur les orientations budgétaires.

N°02/2020 - MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS - MODIFICATION DE POSTES

Considérant les tableaux d'avancements de grade pour l'année 2020,

Considérant la nécessité pour les services de la collectivité de modifier certains postes,

Vu l'accord de principe de la Commission Paritaire du Centre de gestion de la Grande Couronne de la région IDF,

APRÈS DÉLIBÉRATION, le Conseil Municipal, **À L'UNANIMITÉ**,

AUTORISE

- La modification d'1 poste d'ATSEM Principal de 2ème Classe à temps complet, en un poste d'ATSEM Principal de 2ème Classe à temps complet,
- La modification d'1 poste d'ATSEM Principal de 2^{ème} Classe à 80%, en 1 poste d'ATSEM Principal de 1^{ère} Classe à 80%,
- La modification d'1 poste d'Edicateur des Activité Physique et Sportive, en 1 poste des APS principal de 2^{ème} classe à temps complet,

AUTORISE la suppression d'1 poste d'Adjoint d'animation principal de 2ème classe,

VALIDE le tableau des effectifs de la collectivité ainsi modifié.

DIT que l'ensemble de ces mesures prendra effet aux 1^{er} février 2020

N°03/2020 - AVANCE DE SUBVENTION AU COMITE DES FETES

Considérant la nécessité de doter au plus tôt le Comité des Fêtes des moyens financiers suffisants pour répondre à ses obligations,

APRÈS DÉLIBÉRATION, le Conseil Municipal, avec **21 voix POUR** et **2 personnes ne prenant pas part au vote** (Mme MOREAU et Mme BOUFFENY),

ATTRIBUE une avance de subvention de 20 000.00 € au Comité des Fêtes d'ETRECHY.

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits à l'article 6574 du budget primitif 2020.

N°04/2020 - AVANCE DE SUBVENTION AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Considérant la nécessité de doter au plus tôt le Centre Communal d'Action Sociale des moyens financiers suffisants pour répondre à ses obligations,

APRÈS DÉLIBÉRATION, le Conseil Municipal, **À L'UNANIMITÉ**,

ATTRIBUE une avance de subvention de 20 000.00 € au Centre Communal d'Action Sociale d'ETRECHY.

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2020.

N°05/2020 - CONVENTION RELATIVE À LA MISE À DISPOSITION D'UN AGENT DU CENTRE DE GESTION POUR UNE MISSION D'ASSISTANCE A L'ARCHIVAGE

Considérant la nécessité de procéder à une maintenance sur le classement des archives communales,

Considérant la convention de mise à disposition d'un agent du service archives proposée par le Centre Interdépartemental de Gestion (CIG) en 2020,

Le rapport de la Maire entendu,

APRÈS DÉLIBÉRATION, le Conseil Municipal, **À L'UNANIMITÉ**,

APPROUVE les termes de la convention proposée par le CIG,
AUTORISE Madame la Maire à signer ladite convention,
AUTORISE Madame la Maire à signer le protocole d'accord associé.

N°06/2020 - AVENANT A LA CONVENTION AVEC L'ETAT POUR LA TELETRANSMISSION DES ACTES SOUMIS AU CONTROLE DE LEGALITE

Vu la convention conclue entre l'Etat et la Commune pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité en date du 8 juin 2015,

Vu l'avenant à la convention proposé pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité,

Considérant l'intégration de la Commune au groupement de commande proposé par le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne,

APRÈS DÉLIBÉRATION, le Conseil Municipal, **À L'UNANIMITÉ**,

APPROUVE le projet d'avenant susvisé,
AUTORISE Madame la Maire à signer l'avenant à la convention tel que joint à la présente.

N°07/2020 - CONVENTION DE DENEIGEMENT ENTRE LA VILLE D'ETRECHY ET LA VILLE DE MAUCHAMPS

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'exposé de Madame la Maire,

VU le projet de convention présenté,

APRÈS DÉLIBÉRATION, le Conseil Municipal, **À L'UNANIMITÉ**,

DECIDE d'approuver le projet de convention tel qu'annexé,
AUTORISE Madame la Maire à signer ladite convention et tous les documents afférents à ce dossier,
PRECISE que les dépenses afférentes sont inscrites au budget 2020.

N°08/2020 - CONVENTION D'UTILISATION DES EQUIPEMENTS SPORTIFS COMMUNAUX PAR LE COLLEGE D'ETRECHY

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'exposé de Madame la Maire,

Considérant la mise en place par le Conseil Départemental de l'Essonne d'un nouveau dispositif visant à permettre l'utilisation des équipements sportifs par les collégiens de l'Essonne,

Considérant que ce dispositif est effectif au 1^{er} janvier 2020 pour une durée conventionnelle de trois ans,

APRÈS DÉLIBÉRATION, le Conseil Municipal, **À L'UNANIMITÉ**,

DÉCIDE d'approuver la convention d'utilisation des équipements sportifs communaux en faveur du collège du Roussay d'Etréchy

AUTORISE Madame la Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

N°09/2020 - ACQUISITION DE TERRAIN – Sente de la Folie – Consorts CHAMBALLU

VU l'article L.2241-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la gestion des biens de la commune,

CONSIDÉRANT l'accord amiable intervenu en date du 19/12/2019 entre la Commune et Mme CHAMBALLU Jeannine, propriétaire de la parcelle cadastrée AB n°457 sise sente de la Folie.

VU le constat des biens (surface et réseaux) effectué par la commune et la CCEJR en date du 16/01/2020,

CONSIDÉRANT qu'il est souhaitable de se rendre acquéreur pour partie de ces terrains, afin de disposer de l'emprise foncière nécessaire au désenclavement de la Sente de la Folie,

APRÈS DÉLIBÉRATION, le Conseil Municipal, **À L'UNANIMITÉ**,

AUTORISE Madame la Maire à réaliser l'acquisition de la parcelle cadastrée AB n°457, pour une contenance de 22 m² (sous réserve de l'arpentage) et pour un montant de 220 euros.

AUTORISE Madame la Maire ou en cas d'empêchement l'adjoint délégué à l'urbanisme à signer l'acte notarié.

DIT que la somme nécessaire à cette acquisition sera inscrite au budget 2020.

N°10/2020 - ACQUISITION DE PARCELLES – Sente de la Folie – Consorts RICHARD

VU l'article L.2241-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la gestion des biens de la commune,

CONSIDÉRANT l'accord amiable intervenu en date du 17/12/2019 entre la Commune et les consorts RICHARD, propriétaires des parcelles cadastrées AB n°29 et AB n°189 sise sente de la Folie.

VU le constat des biens (surface et réseaux) effectué par la commune et la CCEJR en date du 16/01/2020,

CONSIDÉRANT qu'il est souhaitable de se rendre acquéreur pour partie de ces terrains, afin de disposer de l'emprise foncière nécessaire au désenclavement de la Sente de la Folie,

APRÈS DÉLIBÉRATION, le Conseil Municipal, **À L'UNANIMITÉ**,

AUTORISE Madame la Maire à réaliser l'acquisition des parcelles cadastrées AB n°29 et AB n°189, pour une contenance de 92 m² (sous réserve de l'arpentage) et pour un montant de 1 000 euros.

AUTORISE Madame la Maire ou en cas d'empêchement l'adjoint délégué à l'urbanisme à signer l'acte notarié.

DIT que la somme nécessaire à cette acquisition sera inscrite au budget 2020.

N°11/2020 - INTÉGRATION DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL

VU l'article L.2241-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la gestion des biens de la commune,

VU l'article L.141-3 du Code de la voirie routière relatif au classement et déclassement des voies communales,

VU l'état des lieux,

CONSIDÉRANT que la Commune est propriétaire des parcelles acquises notamment lors de rétrocession des voies et réseaux des lotissements et cadastrées comme suit :

Référence cadastrale	Surface en m²	Ancien propriétaire	Lieu-dit	Date acquisition
ZO 341	315	CASTEGNARO	rue Jean Moulin	29/10/1982
ZO 342	767	CASTEGNARO	villa Jean de la Fontaine	29/10/1982
AC 487	6	GAURAT	10 rue de la Victoire	11/07/1997
ZO 322	692	PIMOUGET	villa des Ouches	22/10/1999
AC 475	11	BERCHERE	rue de la Victoire	02/02/2002
ZO 628	31	ICF la Sablière	route de Vaucelas	13/01/2006
ZO 525	1603	Asso Synd Clos du Moulin	allée du Clos du Moulin	23/06/2010
ZD 404	77	SNC d'AMENAGEMENT d'ETRECHY	rue des Chênes Rouges / RN20	13/05/2011
ZD 508	147	SNC d'AMENAGEMENT d'ETRECHY	rue des Tulipiers / RN20	13/05/2011
ZD 510	61	SNC d'AMENAGEMENT d'ETRECHY	rue des Tulipiers / RN20	13/05/2011
ZB 91	211	Les CO-LOTIS	impasse de Cocatrix	04/12/2015
AD 303	542	ASL Les ERABLES	allée des Érables	04/12/2015
AD 305	103	ASL Les ERABLES	allée des Érables	04/12/2015
ZC 282	787	ASL le Jardin des Muses	allée des Couperonces	10/12/2016
ZC 297	5	ASL le Jardin des Muses	allée des Couperonces	10/12/2016
ZC 298	346	ASL le Jardin des Muses	allée des Couperonces	10/12/2016
ZC 308	13	ASL le Jardin des Muses	allée des Couperonces	10/12/2016
ZO 821	7	MARIOLLE/GUEDON	avenue d'Ostrach	04/05/2017
ZO 822	37	MARIOLLE/GUEDON	18 rue Jean Moulin	04/05/2017
ZO 654	29	DUPONT/NOBRE	24 rue Jean Moulin	06/07/2017
ZO 824	57	MERLE	avenue d'Ostrach	18/10/2017
ZO 655	30	DUCHARD	22bis rue Jean Moulin	14/11/2017
ZO 289	1227	CANTY	rue Salvador Allende, rue du Roussay	10/10/2018
ZO 290	3094	CANTY	rue du 8 Mai 1945	10/10/2018
ZO 246	196	SA COOP & FAMILLE	rue Claude Debussy	13/11/2018
ZO 248	459	SA COOP & FAMILLE	rue Claude Debussy	13/11/2018
AD 240	48	VINET	19 rue de Vintué	02/05/2019
AE 612	87	EL FASSY	4 rue de la Butte St Martin	02/10/2019
AB 562	624	ASL du Moulin à Vent	Allée de la Vigne	11/12/2019
AB 563	84	ASL du Moulin à Vent	Rue d'Ostrach	11/12/2019
AB 566	97	ASL du Moulin à Vent	Allée de la Vigne	11/12/2019
AB 633	21	ASL du Moulin à Vent	Rue d'Ostrach	11/12/2019

CONSIDÉRANT que l'ensemble des parcelles listées ci-dessus sont ouvertes à la circulation publique,

CONSIDÉRANT qu'il n'est pas porté atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par lesdites voies et que par conséquent la procédure est dispensée d'enquête publique,

CONSIDÉRANT la simplification des matrices cadastrales des biens privés communaux par l'intégration de ces parcelles dans le domaine public non cadastré,

CONSIDÉRANT que l'emprise de ces parcelles affectées au domaine public deviendra inaliénable et imprescriptible,

APRÈS DÉLIBÉRATION, le Conseil Municipal, **À L'UNANIMITÉ**,

DÉCIDE de classer dans le domaine public communal l'ensemble de ces parcelles.

N°12/2020 - ACQUISITION DE PARCELLE – Sente de la Folie – Consorts POSTEL

VU l'article L.2241-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la gestion des biens de la commune,

CONSIDÉRANT l'accord amiable intervenu en date du 28/11/2019 entre la Commune et M. et Mme POSTEL, propriétaires de la parcelle cadastrée AB n°385 sise 12 Sente de la Folie.

VU le constat des biens (surface et réseaux) effectué par la commune et la CCEJR en date du 16/01/2020,

CONSIDÉRANT qu'il est souhaitable de se rendre acquéreur pour partie de ces terrains, afin de disposer de l'emprise foncière nécessaire au désenclavement de la Sente de la Folie,

APRÈS DÉLIBÉRATION, le Conseil Municipal, **À L'UNANIMITÉ**,

AUTORISE Madame la Maire à réaliser l'acquisition de la parcelle cadastrée AB n°385, pour une contenance de 6 m² (sous réserve de l'arpentage) et pour un montant de 1 euro symbolique.

AUTORISE Madame la Maire ou en cas d'empêchement l'adjoint délégué à l'urbanisme à signer l'acte notarié.

DIT que la somme nécessaire à cette acquisition sera inscrite au budget 2020.

N°13/2020 - ACQUISITION DE PARCELLES – ASL Clos du Roussay

VU l'article L.2241-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la gestion des biens de la commune,

VU le compte-rendu de l'Assemblée Générale de l'ASL du Clos du Roussay en date du 10/01/2020,

CONSIDÉRANT l'accord amiable intervenu entre la Commune et l'Association Syndicale du Clos du Roussay, représentée par sa Présidente Madame Céline FORTIN, propriétaire des parcelles correspondant à la rue Salvador Allende (pour partie seulement), rue Marcel Plisson, allée des Chasses-Lièvres et allée de la Roche Plate et cadastrées comme suit :

Référence cadastrale	Surface en m ²	Lieu-dit	Zonage PLU
ZO 380	47 m ²	allée des Chasses-Lièvres	UH
ZO 381	47 m ²	allée des Chasses-Lièvres	UH
ZO 382	215 m ²	allée des Chasses-Lièvres	UH
ZO 383	49 m ²	allée de la Roche Plate	UH
ZO 384	232 m ²	allée de la Roche Plate	UH
ZO 633	82 m ²	allée de la Roche Plate	UH
ZO 390	1 773 m ²	rue Marcel Plisson	UH
ZO 387	152 m ²	rue Salvador Allende	UH
ZO 388	159 m ²	rue Salvador Allende	UH
ZO 389	56 m ²	rue Salvador Allende	UH
ZO 391	611 m ²	rue Salvador Allende	UH

VU le constat des biens (surface et réseaux) effectué par la commune et la CCEJR en date du 16/01/2020,

CONSIDÉRANT que la rue Salvador Allende, rue Marcel Plisson, allée des Chasses-Lièvres et allée de la Roche Plate sont ouvertes à la circulation publique et que le projet de réaménagement envisagé rue Salvador Allende implique de maîtriser l'ensemble de l'emprise foncière concernée,

APRÈS DÉLIBÉRATION, le Conseil Municipal, **À L'UNANIMITÉ**,

AUTORISE Madame la Maire à réaliser l'acquisition des parcelles cadastrées ZO n°380, ZO n°381, ZO n°382, ZO n°383, ZO n°384, ZO n°633, ZO n°390, ZO n°387, ZO n°388, ZO n°389 et ZO n°391, pour une contenance de 3 423 m² et pour un montant de 1 euro symbolique.

AUTORISE Madame la Maire ou en cas d'empêchement l'adjoint délégué à l'urbanisme à signer l'acte notarié.

DIT que la somme nécessaire à cette acquisition sera inscrite au budget 2020.

L'ordre du jour est épuisé.

La séance est levée à 22h30